

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma, R.C.A.2V.Q. 201 (réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien)
 - ➔ • Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc, R.C.A.2V.Q. 191 (réf. : Héma-Québec)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 190 (réf. : Immostar-stationnement temporaire)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21719Cc, R.C.A.2V.Q. 200 (réf. : Rue des Rocailles)
3. Retour à l'assemblée du conseil (22 h)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214
mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mardi 11 avril 2017, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc, R.C.A.2V.Q. 191 (réf. : Héma-Québec)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc.

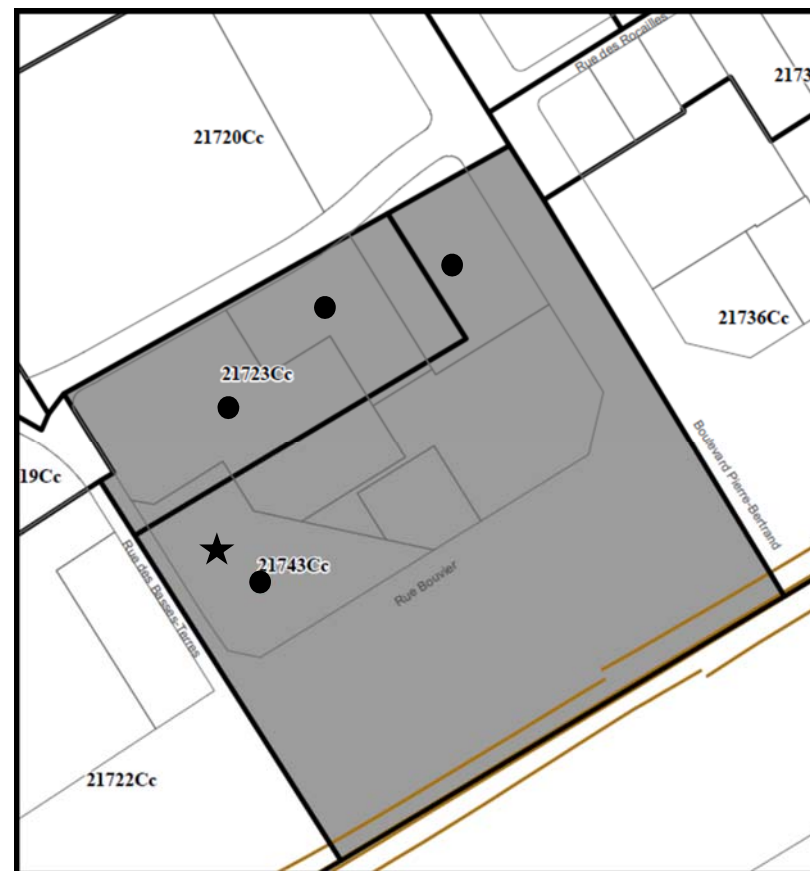
Ces zones sont situées approximativement à l'est de la rue des Basses-Terres, au sud de la rue des Rocailles, à l'ouest du boulevard Pierre-Bertrand et au nord de l'autoroute Félix-Leclerc, comme illustré par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

- 1) L'organisme Héma-Québec désire exploiter dans l'immeuble du 1020, rue Bouvier un centre dédié aux prélèvements de produits sanguins, incluant des espaces de bureau. En raison d'éléments techniques, Héma-Québec demande que le centre soit aménagé au rez-de-chaussée, ce que le zonage issu de la planification du développement du site n'autorise pas puisque les activités administratives doivent localisées à partir du 2e étage.
- 2) L'Arrondissement profite de cette demande pour modifier le plan de zonage afin de faire coïncider les limites des zones à celles des lots du site.

Ainsi, les modifications réglementaires suivantes doivent être apportées :

- 1) À la grille de spécifications de la zone 21723Cc :
 - Retirer sur la ligne du groupe d'usages P5 établissement de santé sans hébergement de la section intitulée « usages autorisés », la mention relative à la localisation « 2,2+ ».
- 2) Au plan de zonage (zones 21723Cc et 21743Cc) :
 - Agrandir la zone 21723Cc à une même partie de la zone 21743Cc qui est réduite d'autant, de manière à englober totalement les lots numéros 5 692 867 et 5 303 510 du cadastre du Québec.
 - Agrandir la zone 21743Cc à une même partie de la zone 21723Cc qui est réduite d'autant, de manière à englober totalement le lot numéro 5 692 868 du cadastre du Québec

Plan de localisation



- Lots concernés par la demande de modification
- ★ 1020, rue Bouvier

Bienvenue à toutes et à tous!